

# L'INTÉGRATION DE LA COUTUME DANS LE CORPUS NORMATIF CONTEMPORAIN EN NOUVELLE-CALÉDONIE. COLLOQUE LARJE À L'UNC LES 27 ET 28 AVRIL 2017.

## Direction scientifique

- Étienne Cornut, maître de conférences HDR en droit privé (UNC, LARJE)
- Pascale Deumier, PR en droit privé (Université Jean Moulin Lyon 3)

## Résumé

L'objet de la recherche n'est pas de prétendre saisir la coutume kanak dans sa réalité sociologique mais la coutume kanak telle qu'elle est reçue par le système juridique. Afin de proposer une meilleure réception de ce droit coutumier dans le corpus normatif de la Nouvelle-Calédonie, la recherche s'est fixé deux objectifs. Le premier consiste à dresser un état des lieux, inédit, du droit coutumier ; le second à se nourrir de l'analyse de cette recension pour réfléchir aux meilleures modalités de réception de la coutume kanak. La recherche veut donc d'abord mieux comprendre le droit coutumier kanak pour ensuite mieux proposer l'amélioration de sa réception, en unissant les connaissances universitaires et l'expérience de la pratique. Pour réaliser ses objectifs, la recherche s'inscrit pleinement dans l'environnement institutionnel et judiciaire néo-calédonien, en collaboration étroite avec tous les acteurs locaux de la chaîne coutumière. Au terme de la recherche, les résultats sont doubles.

D'une part, un corpus du droit coutumier, inédit à ce jour, a été constitué, sous la forme du site « Droit coutumier en Nouvelle-Calédonie » (<http://coutumier.univ-nc.nc>). Celui-ci regroupe les textes institutionnels, des articles et études propres à la matière et plus de 600 décisions rendues dans le contentieux coutumier au moment de la remise du rapport, s'étalant de 1985 à 2016. Il propose en outre un lexique des termes coutumiers, construit à partir des définitions trouvées dans ces différents documents. Afin que cette masse de données sur le droit coutumier soit exploitable, des études thématiques de la jurisprudence rendue en application de la coutume ont été réalisées sur les sujets suscitant le plus fort contentieux (changement de statut, famille, terres, intérêts civils). Enfin, une synthèse analyse les rapports entre le juge et la coutume, tels qu'ils ont été constatés à l'occasion de l'étude de ces décisions.

D'autre part, ce bilan a nourri une réflexion plus large sur la place, la réception et les perspectives de ce droit coutumier. À cette fin, des études ont été menées sur les pans du droit encore peu saisis par la coutume, et sur la possibilité de les y attirer (droit du travail, droit pénal). D'autres études ont permis de resituer le droit coutumier dans son environnement anthropologique et économique. Enfin, une réflexion particulière a été menée sur les différents vecteurs pouvant favoriser son intégration. Ces vecteurs sont souvent institutionnels, le rôle des juridictions, autorités, actes et structures ayant été étudiés par des universitaires et des acteurs de ces institutions ; ces vecteurs sont également intellectuels et une réflexion particulière a été menée sur les modèles de conflits internes de normes pouvant être utilisés pour ajuster la place de la coutume.

Le rapport général s'est nourri de ces différents éléments pour formuler différentes propositions sur les possibilités d'intégration directe et indirecte de la coutume dans le corpus normatif.

# LA COUTUME DANS LE DROIT CALÉDONIEN



# La coutume dans le droit calédonien

Quel bilan de 30 ans de droit coutumier ?

Quelle place dans le corpus normatif contemporain ?

## Jeudi 27 avril

**8h30** • Accueil

Coutume d'accueil - Mot de Gaël Lagadec, président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et/ou de Catherine Ris, directrice du Laboratoire de recherches juridique et économique (LARJE)

**9h** • Présentation du projet de recherche et du site « droit coutumier »  
**Étienne Cornut**, maître de conférences HDR en droit privé (UNC, LARJE)

### PREMIÈRE PARTIE : BILAN DU DROIT COUTUMIER JUDICIAIRE

**9h30** • Le contentieux classique de la famille : le mariage  
**Bérendère Cagnon**, doctorante (Université Lyon 3, équipe de droit privé)

**10h** • Le contentieux classique de la famille : la filiation  
**Hugues Fulchiron**, professeur de droit privé (Université Lyon 3, équipe de droit privé)

**10h30** • Débats

**10h45** • Pause

**11h00** • Un contentieux émergent : les intérêts civils  
**Étienne Cornut**, maître de conférences HDR en droit privé (UNC, LARJE)

**11h30** • Les terres coutumières  
**Samuel Gorohouna**, maître de conférences en sciences économiques (UNC, LARJE)

**12h** • Débats

**12h30** • Déjeuner

### DEUXIÈME PARTIE : LES INSTRUMENTS DU DROIT COUTUMIER

**14h** • Le rôle de la juridiction en formation coutumière  
**Daniel Rodriguez**, magistrat

**14h30** • L'acte coutumier  
**Cyprien Elia**, doctorant (UNC, LARJE), chef du service des affaires foncières et coutumières, Nouméa

**15h** • L'état civil coutumier  
**Christine Bidaud-garon**, maître de conférences HDR en droit privé (UNC, LARJE)

**15h30** • Débats

**15h45** • Pause

Colloque de restitution du projet de recherche « L'intégration de la coutume dans le corpus normatif contemporain de la Nouvelle-Calédonie », dirigé par Étienne Cornut et Pascale Deumier.

Sous la direction scientifique d'Étienne Cornut  
Maître de conférences HDR en droit privé (UNC, LARJE)

### TROISIÈME PARTIE : L'ASSISE ANTHROPOLOGIQUE DE LA COUTUME

**16h** • De quoi le « droit coutumier » est-il le nom ?  
**Patrice Godin**, maître de conférences en anthropologie (UNC, TROCA) et **Jone Passa**, sociologue

**16h30** • La coutume de Wallis-et-Futuna  
**Françoise Cayrol**, docteur en préhistoire, ethnologie et anthropologie, ingénieur d'études (UNC, LIRE)

**17h** • Débats

#### Conclusion de la première journée

**17h15** • Synthèse des analyses de la base de données  
**Pascale Deumier**, (en visio conférence) professeur de droit privé, (Université Lyon 3, équipe de droit privé)

**17h45** • Débats

**18h** • Fin de la première journée

## Vendredi 28 avril

### QUATRIÈME PARTIE : POUR UNE INTÉGRATION REPENSÉE DE LA COUTUME

**8h30** • Droit du travail et coutume  
**Nadège Meyer**, maître de conférences en droit privé (UNC, LARJE)

**9h** • Droit pénal et coutume  
**Daniel Rodriguez**, magistrat

**9h30** • Les conflits internes de normes revisités  
**Sandrine Sana-Chaillé De Néré**, professeur de droit privé (Université Bordeaux IV, CRDEI)

**10h** • Débats

**10h30** • Pause

**10h45** • Synthèse générale : intégration directe ou indirecte de la coutume dans le corpus normatif de la Nouvelle-Calédonie  
**Étienne Cornut**, maître de conférences HDR en droit privé (UNC, LARJE)

**11h15** • Débats

**12h** • Coutume de fin